

Mise à jour ASDER
Février 2021

Dispositif	Démarche	Pour en savoir plus
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Choisir un artisan RGE ▶ Comment choisir son entreprise ▶ Le cumul des dispositifs en un coup d'oeil 	P. 2 <input type="checkbox"/>
▶ La TVA à Taux réduit	Le taux réduit est de 5.5 %	P. 3 <input type="checkbox"/>
▶ EPTZ Eco-prêt à taux zéro Rénovation	Dossier à constituer auprès de votre banque avant travaux	P. 3 <input type="checkbox"/>
▶ CEE Certificats d'économies d'énergie (prime énergie donnée par les fournisseurs d'énergie)	Comparer les offres (primes énergie de la grande distribution, des fournisseurs d'énergie et des artisans).	P. 3 <input type="checkbox"/>
▶ Isolation à 1 €		P. 4 <input type="checkbox"/>
▶ Prime coupe de pouce		P. 4 <input type="checkbox"/>
▶ Grand Chambéry	Opération Balance ton poêle Bonus Air'Renov	P. 5 <input type="checkbox"/> P. 5 <input type="checkbox"/>
▶ Communauté de Communes de Cœur de Savoie	J'Ecorénove en Cœur de Savoie	P. 5 <input type="checkbox"/>
▶ Ma Prime Rénov'		P. 6/7 <input type="checkbox"/>
▶ Habiter mieux Sérénité ANAH (Agence nationale de l'habitat)		P. 8 <input type="checkbox"/>
▶ CEE Certificats d'économies d'énergie		P. 9 <input type="checkbox"/>
▶ Isolation à 1 €		P. 9 <input type="checkbox"/>
▶ Prime coupe de pouce		P. 9 <input type="checkbox"/>
▶ Département de la Savoie Programme TESS 2021		P. 10/11 <input type="checkbox"/>
▶ Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan		P. 12 <input type="checkbox"/>

**AIDES NON
SOUISES A
CONDITION DE
RESSOURCES**

**AIDES
SOUISES A
CONDITION DE
RESSOURCES**

CONDITION D'ELIGIBILITE AUX AIDES :

Choisir un artisan RGE « Reconnu Garant de l'Environnement »

Les qualifications ou les signes de qualité concernés bénéficient de la mention « Reconnu Garant Environnement », ce qui permet désormais aux particuliers de repérer plus facilement les entreprises apportant la confiance nécessaire pour réaliser leurs travaux d'économie d'énergie.

Trouver un professionnel RGE : <https://www.faire.fr>



Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique. ATTENTION : certaines aides locales peuvent être soumises à des critères plus exigeants, comme le Programme TESS / Communauté de Communes de Cœur de Savoie / Communauté de Communes de Cœur de Maurienne Arvan.

Comment choisir son entreprise

- Il est préférable de faire 3 devis par type de travaux et demander de visiter des chantiers réalisés par l'entreprise avant de s'engager.
- Bien vous renseigner sur les démarches à réaliser et les conditions d'obtention des aides AVANT DE VOUS ENGAGER (signature du devis / versement d'un acompte).
- Exigez des DEVIS CLAIRS... (épaisseurs, performances, labels, détail main d'œuvre...).
- Attendez la validation des dossiers de demande d'aide avant d'engager les travaux.
- Toutes les aides ne sont pas cumulables... contactez un conseiller de l'espace FAIRE pour vérifier votre éligibilité :

Le Cumul des dispositifs en un coup d'œil

Pour les mêmes travaux, vous pouvez cumuler plusieurs aides.

	Ma Prime Rénov'	Éco-prêt à taux zéro	Aides de l'ANAH	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie
Ma Prime Rénov'		✓	✗	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'
Éco-prêt à taux zéro	✓		✓	✓	✓
Aides de l'ANAH	✗	✓		✓	
Aides des collectivités locales	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✓		✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✗	✓	

LES AIDES NON SOUMISES A CONDITION DE RESSOURCES

TVA A TAUX REDUIT

Le taux réduit de 5.5 % (art.278-0 bis du CGI) concerne, depuis le 1^{er} janvier 2014, les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements achevés depuis plus de 2 ans.

ECO PRET A TAUX ZERO

Accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location, l'éco-prêt à taux zéro permet de bénéficier d'un prêt d'un montant maximal de 30000 € pour réaliser des travaux d'éco-rénovation.

**Voir fiche « Eco-prêt à taux zéro » ASDER et
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>)**

CEE - Certificats d'économie d'Énergie

Les primes de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) résultent de l'obligation législative qui impose à tous les fournisseurs d'énergie de financer les travaux d'économies d'énergie. Les fournisseurs d'énergie versent ces primes CEE en contrepartie des travaux que vous réalisez, et remplissent ainsi leurs quotas de CEE ; en cas de non-respect de ces quotas, ils sont soumis à de fortes pénalités financières versées à l'Etat.

Dès que vous réalisez des travaux d'économie d'énergie vous générez des CEE, il vous appartient alors de les échanger contre une prime financière.

Voir fiche « Les certificats d'économie d'énergie pour les particuliers » ASDER

ISOLATION A 1€ - Aide valorisée sous la forme de CEE

Public concerné : propriétaire occupant ou locataire.

Travaux concernés : isolation du plancher bas, sous-sol, garage.

PRIME COUP DE POUCE POUR TOUS LES MENAGES - Aide valorisée sous la forme de CEE

Aide pour remplacement d'une chaudière fioul, gaz (hors condensation), charbon.

- **LA CHARTE « COUP DE POUCE CHAUFFAGE »** prévoit des primes d'au moins :

Remplacement d'une chaudière* par :						Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par :
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**	Chaudière au gaz à très haute performance énergétique	Appareil de chauffage au bois très performant
2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	450 €	600 €	500 €

- * Individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation.
- ** Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.

- **LA CHARTE « COUP DE POUCE ISOLATION »** prévoit des primes d'au moins :
 - 10€/m² pour isolation des combles et toitures
 - 10€/m² pour Isolation de planchers bas



• BALANCE TON POÊLE

Bénéficiez du bonus pour le remplacement de votre ancien poêle à bois, insert ou foyer ouvert qualifié par un nouvel appareil labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent :

- 1 000 € d'aide pour un poêle à bois-bûches
- 2 000 € d'aide pour un poêle à bois-granulés

• BONUS AIR'RENOV

Bénéficiez d'un bonus Air'Rénov pouvant aller jusqu'à 8 000 € pour le remplacement de votre ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz ou bois granulés **couplé** à des travaux d'isolation performante et de ventilation de votre habitation.

- Conditions et détails : mon PASS'RENOV : 04 56 11 99 09
<https://www.grandchambery.fr/2611-balance-ton-poele.htm>
<https://www.grandchambery.fr/2755-bonus-air-renov.htm>

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE



A – POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION, DANS LA LIMITE DE 16 000 € DE DEPENSES ELIGIBLES



• AIDE A L'ISOLATION

Isolation des toitures, des combles, isolation par l'extérieur, des planchers bas et des menuiseries.

Les montants : de 8 à 12% des travaux

• BONUS AUX MATERIAUX PUIITS DE CARBONE

Aide complémentaire pour des matériaux puits de carbone et naturels (laine de bois, ouate de cellulose, liège...)

Les montants : +5% des travaux avec matériaux éligibles

B - BONUS A LA RENOVATION GLOBALE

Aide complémentaire à partir de 4 postes de rénovation parmi : isolation des toitures ou combles, des planchers bas, des murs, des menuiseries, remplacement des systèmes de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Les montants : de 1 000 à 2 000 €

C - AIDE AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Chauffe-eau solaire, chauffage solaire, chauffage au bois ou granulés.

Les montants : de 400 à 1 000 €

Des aides pour l'isolation et l'installation d'énergies renouvelables sont également disponibles pour les logements collectifs.

Informations complémentaires/demande de subventions :

<http://www.coeurdesavoie.fr/2348-renovation-de-l-habitat.htm#par25448>

LES AIDES SOUMISES A CONDITION DE RESSOURCES

MA PRIME RÉNOV'

MaPrimeRénov' est une aide de l'État (jusqu'à 20 000 € sur 5 ans) pour vos travaux de rénovation énergétique. Elle s'adapte en fonction de vos revenus et du gain écologique apporté par vos travaux.

- MaPrimeRénov' est ouverte à **l'ensemble des propriétaires** qui occupent leur logement
- MaPrimeRénov' est ouverte à **l'ensemble des copropriétaires**
- Ouverture de MaPrimeRénov' aux **propriétaires bailleurs** (dépôt des dossiers à partir de Juillet 2021 et dont les devis auront été signés à compter du 1^{er} octobre 2020)
- Priorité à l'éradication des passoires thermiques
- Encouragement des rénovations globales plus ambitieuses





Pour vos travaux, faites appel à un artisan de confiance. Exigez qu'il soit Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Tous les travaux réalisés pour des devis signés à compter du 1^{er} octobre 2020 sont éligibles à MaPrimeRénov' (en revanche, la date de dépôt de votre dossier sur www.maprimerenov.gouv.fr diffère selon votre profil).

Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux
1	Jusqu'à 14 879 €	Jusqu'à 19 074 €	Jusqu'à 29 148 €	>29 148 €
2	Jusqu'à 21 760 €	Jusqu'à 27 896 €	Jusqu'à 42 848 €	>42 848 €
3	Jusqu'à 26 170 €	Jusqu'à 33 547 €	Jusqu'à 51 592 €	>51 592 €
4	Jusqu'à 30 572 €	Jusqu'à 39 192 €	Jusqu'à 60 336 €	>60 336 €
5	Jusqu'à 34 993 €	Jusqu'à 44 860 €	Jusqu'à 69 081 €	>69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Pour toute information complémentaire et pour connaître les dates d'entrée en vigueur de ces aides : <https://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov>

Equipements/Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait * MaPrimeRénov' Bleu	Forfait * MaPrimeRénov' Jaune	Forfait * MaPrimeRénov' Violet	Forfait * MaPrimeRénov' Rose
	Rénovation globale (non cumulable avec maprimerenov travaux par travaux)	Je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		7 000 €	3 500 €
	Bonus de passoire (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
	Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	-
	Chaudières à granulés	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
	Chauffage solaire	8 000 €	6 500 €	4 000 €	-
	Chaudières à bûches	8 000 €	6 500 €	3 000 €	-
	Pompes à chaleur air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
	Poêles à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €	-
	Poêles à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
	Foyers fermés, inserts	2 000 €	1 200 €	600 €	-
	Equipements solaires hybrides	2 500 €	1 000 €	1 000 €	-
	Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	800 €	-	-
	Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 1 200 €	Jusqu'à 800 €	400 €	-
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	-
	Dépose d'une cuve fioul	1 200 €	800 €	400 €	-
	Pompes à chaleur air-air	-	-	-	-
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	-	-	-
Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	-	-	-	
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
	Ventilation mécanique simple flux	-	-	-	-
	Isolation thermique des fenêtres et parois vitrées (seulement en cas de remplacement de simple vitrage par du double vitrage)	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	-
	Isolation des murs par l'extérieur (limitée à 100 m ²)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	-
	Isolation des combles perdus	-	-	-	-
	Isolation d'un plancher bas	-	-	-	-

* Écrêtement possible du forfait « MaPrimeRenov' » en fonction des aides complémentaires des fournisseurs d'énergie et de la catégorie MaPrimeRenov'

HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ

Habiter Mieux Sérénité est un accompagnement conseil et une aide financière pour vous aider dans votre projet de rénovation globale de votre logement. Habiter Mieux sérénité concerne tous les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35%. Le financement est proportionnel au montant de vos travaux. Les conditions de ressources sont similaires à Ma Prime Rénov.

Le montant de votre aide Habiter Mieux sérénité

Si vous vous situez dans la catégorie "ressources très modestes" :

- **50 % du montant total des travaux HT.** L'aide Habiter Mieux sérénité est de 15 000 € maximum.
- **+ la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT,** dans la limite de 3 000 €.

Si vous vous situez dans la catégorie "ressources modestes" :

- **35 % du montant total des travaux HT.** L'aide Habiter Mieux sérénité est de 10 500 € maximum.
- **+ la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT,** dans la limite de 2 000 €.

Vous pouvez également bénéficier de deux bonus cumulables :

- Un bonus **sortie de passoire thermique** de 1 500 € en complément pour les logements les plus énergivores dont l'étiquette énergétique avant travaux est F ou G, et dont l'étiquette après travaux est E ou mieux.
- Un bonus BBC de 1 500 € en complément pour les logements dont l'étiquette énergétique après travaux est A ou B.

* L'opérateur-conseil accompagnant vos travaux pourra vous renseigner sur l'éligibilité à cette bonification de l'aide

Inscription sur le site : monprojet.anah.gouv.fr

Opérateurs ANAH :

Centre ancien de Chambéry CRISTAL HABITAT 04 79 71 99 99	OPAH Arlysère SOLIHA 0 800 200 451
	OPAH Cœur de Tarentaise URBANIS 04 79 33 21 26
PIG Grand Chambéry URBANIS 04 79 33 21 26	Secteur diffus non couvert par un OPAH ou un PIG BONNIN-DEMARCHI 0 456 480 011 ou SOLIHA 04 76 47 82 45

ISOLATION A 1 € - AIDE VALORISEE SOUS LA FORME DE CEE

Public concerné : propriétaire occupant ou locataire répondant à conditions de ressources.

Travaux concernés : isolation de la toiture en comble perdu, du sous-sol et du vide sanitaire.

PRIME COUP DE POUCE POUR LES MENAGES - Aide valorisée sous la forme de CEE

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage (hors Ile de France) (€)
	Ménages modestes
1	18 960
2	27 729
3	33 346
4	38 958
5	44 592
Par personne supplémentaire	+ 5 617

Aide pour remplacement d'une chaudière fioul, gaz (hors condensation), charbon.

La charte « **Coup de pouce Chauffage** » prévoit des primes d'au moins :

Remplacement d'une chaudière* par :						Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par :
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**	Chaudière au gaz à très haute performance énergétique	Appareil de chauffage au bois très performant
4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	700 €	1 200 €	800 €

- * Individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation.
- ** Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.

La charte « **Coup de pouce Isolation** » prévoit des primes d'au moins :

- 20€/m² pour isolation des combles et toitures
- 20€/m² pour Isolation de planchers bas

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - PROGRAMME TESS 2021 (soutien pour la transition énergétique solidaire en Savoie)

➔ Dans quelles conditions pouvez-vous bénéficier du programme TESS ?

- Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement en maison individuelle ou en immeuble collectif de plus de 10 ans (uniquement pour résidence principale),
- vous n'êtes pas éligible au programme Habiter Mieux Sérénité,
- votre maison ou votre immeuble est classé D à G par l'étiquette énergie (pour les travaux d'isolation),
- vous remplissez les conditions de ressources suivantes :

Nombre de personnes composant le ménage	1	2	3	4	5 et plus
Revenu fiscal annuel de référence maximum	29 148€	48 848 €	51 592 €	60 336 €	69 081 €

Critères techniques à respecter et montants des aides?

1. Performance énergétique du logement **entre D et G** (soit avec un DPE que vous avez, soit en contactant l'Asder pour un justificatif gratuit) **nécessaire uniquement pour les travaux d'isolation**
2. Professionnels RGE
3. Chaque poste de travaux doit être traité en totalité.

	Types de travaux éligibles	Critères techniques	Subvention Départementale 2021
Isolation	Toiture (rampants)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	15€/m ²
	Toiture (plancher des combles)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	10€/m ²
	Toiture terrasse	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	15€/m ²
	Murs (isolation par l'extérieur)	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	15€/m ²
	Plancher bas	$R \geq 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	10€/m ²
	Parois vitrées (<i>en travaux complémentaires uniquement</i>)	Fenêtres de toiture : $U_w \leq 1.5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \leq 0.15$ Autres fenêtres ou portes-fenêtres : $U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{k}$ et $S_w \leq 0.35$	100€/équipement
Chauffage	Appareil indépendant (ex : poêle) en remplacement d'un appareil indépendant au bois non performant < 2002	rendement > 80% (type label Flamme verte 7*)	10% du montant TTC des travaux éligibles - Plafond : 500€
	Chaudière bois automatique	rendement > 90% (type label Flamme verte 7*), norme NF EN 303.5	10% du montant TTC des travaux éligibles - Plafond : 1000€

Montant de la subvention minimum de 150 euros.

➔ Comment procéder ?

Avant d'engager vos travaux renseignez-vous auprès du Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie et téléchargez le [dossier de demande de subvention](#) en ligne.

Retrouver toutes les informations et liens utiles

https://www.savoie.fr/web/psw_38821/guichet-unique-pour-la-maitrise-de-l-energie-2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN



Personne éligible : propriétaire bailleur ou occupant sous conditions de ressources

RFR ≤ 30 000 € pour 1 personne

40 000 € pour 2 personnes + 10 000€ par personne supplémentaire

Aide pour l'efficacité énergétique : 10% du montant des travaux, subvention plafonnée à 4 000€ pour le remplacement des menuiseries (minimum 1 façade) et l'isolation des parois opaques (minimum 10 000€ de dépenses), critères techniques identiques au Conseil Départemental.

Aide pour les énergies renouvelables dans le neuf et la rénovation : 400€ CESI, 1000€ SSC, 800€ chaudière bois granulés, 300€ poêle bûche et 500€ poêle à granulés.

Pour plus de renseignements :

Maison de l'Habitat – 04 79 83 55 30 – maisonhabitat@3cma73.com

Informations complémentaires/demande de subventions :

<https://www.coeurdemaurienne-arvan.com/vos-services/habitat/programme-local-de-lhabitat/reduire-ses-depenses-denergie/>

Un Espace Conseil FAIRE développe une mission de service public visant à informer gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et la rénovation énergétique des logements. Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller FAIRE au public sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments présentés/ demandés par le public.

Espace Conseil FAIRE - Tel 04 56 11 99 00 - info@faire73.fr

Soutenu par

